



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 19
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2019

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Catherine MAIGNAN, Michèle LUCAS, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absents :

Jenny OLLIVIER,
Jean-Louis TOURET,
Loïc FAYON.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 22h20

Secrétaire : Magalie PIAT

JEUNESSE

DL.19.060 - Régularisation de factures de prestations municipales – M. CHABOT

Christian DUMAS expose :

Suite à une erreur matérielle, l'inscription de M. Chabot n'a pas pu être faite dans les délais impartis, il convient de régulariser les activités municipales saisies en Hors Délai et ainsi pouvoir annuler partiellement les titres correspondants.

Après présentation en commissions « vie scolaire – Education populaire – jeunesse – environnement – développement durable » du 11 juin 2019 et « Finances - Ressources Humaines » du 13 juin 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'accorder une remise gracieuse de la majoration de 50% appliquée pour les inscriptions hors délai pour un montant total de 153.18 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **25 JUIN 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

02 JUL. 2019

Publication le : **02 JUL. 2019**

Notification le : **02 JUL. 2019**



Acte à classer

DL-19-060

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-07-02T15-10-32.00 (MI217782692)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20190625-DL-19-060-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Régularisation de factures de prestations municipales
- M. Chabot
Date de décision : 25/06/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires
7.1.5. Tarifs et redevances des services publics - Délibérations et conventions :
7.1.5.7. Autres services rendus.

Acte : DL.19.060-JEU-régularisation de factures de prestations municipales - m chabot PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/07/19 à 15:10

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 02/07/19 à 15:10

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 02/07/19 à 15:19

